

LE LOGEMENT—PAREL—LA MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

M. Andy Hogan (Cap Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le 27 janvier, j'ai demandé au ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) des renseignements sur les modifications envisagées au règlement d'application du programme d'aide à la remise en état des logements de 1978. Je m'inquiétais notamment de ce que les personnes à faibles revenus, disait-on, ne pourraient plus faire appel à ce programme pour la réparation des sous-sols et la réfection du revêtement extérieur des murs des vieilles maisons, en 1978. Le ministre m'a répondu que la question était à l'étude, et que, à son avis, cela devait continuer à être inclus. J'ai donc pris pour acquis qu'il voulait dire que les réparations des sous-sols et la réfection des revêtements extérieurs des murs de maisons seraient incluses au programme de remise en état des logements.

Dans mes lettres au ministre et à son prédécesseur, j'ai proposé qu'on mette en œuvre dans toute la région minière du Cap-Breton un programme de dix ans pour rénover les maisons des mineurs qui sont maintenant occupées par des retraités, des veuves et d'autres personnes à faible revenu. J'ai signalé qu'une bonne partie de ces maisons, construites par les compagnies privées qui exploitaient les gisements houillers du Cap-Breton, avaient de 70 à 80 ans. Les mineurs par le passé et ceux qui occupent maintenant les maisons se sont efforcés de garder l'intérieur aussi propre que possible, mais à cause de l'âge de ces maisons et de l'absence de fondations, les lisses et les toits commencent à lâcher.

Quand le Programme d'aide à la remise en état des logements a été instauré il y a quelques années, les propriétaires de ces maisons ont pu obtenir une aide dont ils avaient bien besoin. Malheureusement, selon la loi nationale, les municipalités dans les régions urbaines devaient élaborer des projets d'amélioration des quartiers avant que le gouvernement fédéral n'accorde de l'argent dans le cadre du PAREL. J'ai signalé que dans le cas des villes minières, comme celles qui existent au Cap-Breton, c'était mettre la charrue avant les bœufs, qu'il fallait plutôt mettre sur pied un programme permanent et plus important de réparation des maisons et qu'on pourrait plus tard apporter des améliorations aux quartiers, par exemple, prévoir des terrains de jeux et d'autres services. La plupart des régions minières ont des services d'égouts et d'adduction d'eau depuis des années.

● (2222)

Glance Bay est une petite ville d'environ 23,000 habitants. L'an dernier, elle a reçu un budget PAREL de \$453,000. On me dit que 755 personnes ont demandé à obtenir une prime de réparation sans qu'aucune publicité n'ait été faite au programme. Il faut se rappeler qu'il s'agissait uniquement des quartiers désignées PAQ par le conseil municipal et le coordonnateur. Le nombre des requêtes approuvées s'est chiffré à 99. Le montant moyen du prêt s'est élevé à \$4,564, dont \$3,500, susceptibles de remise. Le revenu moyen des bénéficiaires était de \$4,000.

New Waterford est une petite ville d'environ 10,000 habitants située dans ma circonscription. Elle a reçu un budget de \$437,000, sans publicité encore une fois. Sur 631 demandes, 70 ont été approuvées. Le revenu moyen des bénéficiaires était de \$5,320.

L'ajournement

En plus de la critique que j'ai adressée tantôt, le principal reproche que je fais au programme est qu'à la cadence actuelle, beaucoup de maisons ne pourront bientôt plus être remises en état parce qu'elles vont tomber en ruines. Alors, on va réclamer de nouveaux logements sociaux. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a déjà imposé un moratoire sur le logement social familial.

J'ai approché la Société de développement du Cap-Breton et la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les amener à créer un organisme spécial de rénovation, afin qu'un plus grand nombre de maisons soient convenablement réparées dans ces quartiers. J'ai calculé qu'il faudrait environ \$7,500 à \$8,000 pour effectuer les travaux sur un côté des duplex, car c'est de ce type de maisons qu'il s'agit principalement. Dans sa réponse, le ministre a dit qu'un autre programme fédéral, le programme de réparations d'urgence, conviendrait mieux à cette région du pays. Il signala que le gouvernement fédéral venait justement d'accorder une subvention spéciale à la Citizen's Service League de Glance Bay pour lui permettre d'effectuer des réparations d'urgence. Il ajouta que d'autres subventions suivraient.

Je m'en suis réjoui, mais je n'étais pas convaincu que le ministre avait saisi la différence entre un programme de réparations d'urgence, comme celui qu'on a réalisé en Nouvelle-Écosse l'an dernier, et la véritable remise en état de ces vieilles demeures, ce qui suppose des investissements à long terme de la part des gouvernements pour rendre ces maisons habitables pendant longtemps encore. J'ai tenté de démontrer que nous avions vraiment besoin d'une entreprise, ou d'un organisme, de petite ou moyenne taille, qui ferait davantage que ce qu'on a fait dans le cadre de ces programmes de réparations d'urgence, et qui compenserait la lenteur et les autres lacunes du programme PAQ-PAREL tel qu'il est mis en œuvre dans les anciennes et nouvelles régions minières du Cap-Breton.

La Société centrale m'a invité la semaine dernière à assister à une réunion à l'hôtel Holiday Inn de Sydney. La réunion a débuté à 10 heures le 21 février et s'est prolongée jusqu'à 5 h 30. Elle s'est poursuivie le lendemain de 9 heures à midi. Le principal orateur entendu à cette réunion fut M^{me} Pat Gish, directrice de l'Eastern Kentucky Housing Development Corporation du Kentucky, aux États-Unis. Pendant cette journée et demie, les délégués se sont rendus dans les régions minières et ont pu juger de la situation par eux-mêmes. Il y avait là cinq représentants de la SCHL à la réunion, deux représentants de la Commission d'habitation de la Nouvelle-Écosse, un représentant de la Société de développement du Cap-Breton, moi-même et quelques autres invités de la région qui œuvrent dans le domaine du logement.

Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il existait un besoin général d'une industrie ou d'un organisme spécial de rénovation pour faire le travail nécessaire. La SCHL et la Société de développement du Cap-Breton pourraient bien avoir à jouer un rôle particulier dans la mise sur pied de cet organisme pour assurer les versements en espèces aux petits entrepreneurs de la région. Ils pourraient également jouer un rôle dans la mise en œuvre de programmes supplémentaires de formation administrative, peut-être en collaboration avec le ministre de la Main-d'œuvre, et de programmes de formation industrielle. L'objectif était d'établir une industrie de rénova-